

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 5 février 2024

CD20240205_20
id. 3866

Le 5 février 2024 à 09h30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.

*Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BÉSIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNÉ, Mme COLOMBIÉ, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DUCASSÉ, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIÈGE, Mme MORVAN, Mme NÈGRE, M. PÉCOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. WEILL.

Sont représentés :

Mme DELCHER (pouvoir à M. LOPEZ), M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme MORVAN), M. VAISSIÈRES (pouvoir à Mme SARDEING).

Sont absents :

Monsieur DEPRINCE.

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

STRATÉGIE EN MATIÈRE DE FONDS EUROPÉENS POUR LE DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

Les programmes européens constituent une réelle opportunité de développement pour le Département de Tarn-et-Garonne. Cette délibération propose

une vision synthétique de ces programmes et une stratégie opérationnelle visant un renforcement des actions de la collectivité pour la période de programmation européenne 2021-2027.

I – Contexte :

Sur la période 2021-2027, l'Union européenne investit 1,4 milliards d'euros en région Occitanie. Afin d'impulser la croissance et de soutenir les projets, l'État et la Région Occitanie gèrent 4 fonds européens structurels et d'investissement (FESI) sur des secteurs variés (agriculture, solutions aux entreprises, recherche, innovation, numérique, etc.) dans le but de favoriser la cohésion sociale, une économie durable et la transition énergétique à travers le fonds européen de développement régional (FEDER), le fonds social européen+ (FSE+), le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et le fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA).

Ces fonds financent la mise en œuvre d'actions en faveur de l'amélioration de la vie quotidienne dont les objectifs sont la réduction des écarts économiques entre les régions ainsi que le renforcement de la compétitivité et du développement de tous les territoires.

En complément de ces dispositifs, il existe des programmes de coopération territoriale entre les régions européennes et des programmes sectoriels gérés directement par la commission européenne qui permettent d'intervenir sur différentes thématiques comme par exemple la citoyenneté, l'environnement, la recherche, la culture, la jeunesse ...

Pour la période 2014-2022, le territoire de Tarn-et-Garonne a perçu 18 051 731 € de fonds européen structurels et d'investissement (bilan provisoire). Pour sa part, le Département a bénéficié directement de subventions au titre du fonds européen de développement régional pour 4 dossiers concernant le numérique et l'enseignement supérieur, soit un montant de 2 269 658 € de fonds européen de développement régional.

Le Département a également accompagné, en tant qu'organisme intermédiaire pour la gestion du fonds social européen, 64 opérations qui ont été cofinancées pour un montant total de 4,1 millions d'euros de fonds social européen.

Dans un contexte économique et social fragile et contraint, les collectivités doivent faire face à une hausse des dépenses de fonctionnement et un à fléchissement de leurs recettes. C'est pourquoi, il est important d'accentuer la recherche d'opportunité de

co-financements européens notamment via le nouveau programme fonds européen de développement régional/ fonds social européen + de la Région Occitanie 2021-2027.

Ce programme représente 829 millions d'euros dont 163 millions d'euros de fonds social européen+ et 666 millions d'euros de fonds européen de développement régional. Ce dernier s'organise en 5 priorités que sont :

Priorité 1 – Soutenir la relance économique et encourager la transformation vers une économie intelligente et innovante : 302 millions d'euros pour agir sur des projets qui :

- participent à la relance,
- accélèrent la recherche et les innovations,
- renforcent l'accès aux solutions digitales et aux équipements de pointe ou encore développent les solutions innovantes pour les entreprises toujours plus performantes.

Priorité 2 – Agir face à l'urgence climatique et pour une économie décarbonée : 186 millions d'euros pour soutenir des projets qui :

- répondent à l'urgence climatique,
- agissent sur la biodiversité,
- préviennent les risques d'inondation,
- préservent le littoral,
- décarbonent l'Occitanie en développant les énergies renouvelables, l'économie circulaire et la rénovation énergétique.

Priorité 3 – Agir face à l'urgence climatique en développant les mobilités douces : 21 millions d'euros. Cette priorité vise le développement des voies cyclables et des déplacements à vélo pour limiter l'utilisation de la voiture et d'émission de gaz à effet de serre.

Priorité 4 (fonds social européen+) – Former et accompagner pour favoriser le parcours vers l'emploi et la création d'activité : 157 millions d'euros. Cette priorité a pour objectif de soutenir des projets qui :

- favorisent les parcours vers l'emploi et la création d'entreprises,
- renforcent l'accompagnement des jeunes adaptés aux besoins du territoire et pour tous.

Priorité 5 – Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en valorisant les ressources : 133 millions d'euros afin de soutenir des projets pour rééquilibrer le territoire et offrir les mêmes opportunités à tous et partout en Occitanie en créant les services et les équipements publics en zones rurales ou dans les quartiers prioritaires, en garantissant un accès aux soins médicaux et à l'éducation en dehors de

grandes métropoles, en relogant les plus fragiles et en valorisant les sites patrimoniaux, culturels et naturels.

Pour accéder à cette dernière priorité, particulièrement intéressante pour le Département, les crédits fonds européen de développement régional seront mobilisés via les « approches territoriales intégrées » afin de soutenir des projets qui répondent à une stratégie de territoire plurithématique (sociale, culturelle, économique, environnementale...). Pour le département de Tarn-et-Garonne, 3 territoires ont été lauréats pour la gestion d'une approche territoriale intégrée :

- le pôle d'équilibre territorial et rural Garonne Quercy Gascogne,
- le pôle d'équilibre territorial et rural Midi Quercy,
- le Grand Montauban communauté d'agglomération.

Ces territoires portent par ailleurs la contractualisation régionale à travers les contrats territoriaux Occitanie.

Ces différents dispositifs doivent permettre au Département de Tarn-et-Garonne, outre de nouveaux partenariats financiers, de développer des compétences techniques et analytiques inhérentes aux dispositifs européens.

Dans ce contexte, notre collectivité a souhaité, au-delà de son rôle d'organisme intermédiaire pour la gestion du fonds social européen+ inscrivant déjà le Département dans la dynamique européenne, élargir les opportunités et l'effet de levier que peuvent représenter d'autres fonds européens.

C'est pourquoi, au sein du service développement local et affaires européennes de la direction solidarité et attractivité territoriales, il a été envisagé de renforcer son action, par l'intégration d'une mission « Europe ».

II – Présentation de la mission « Europe » :

Les principaux objectifs de la mission « Europe » sont les suivants :

- recenser les projets départementaux bénéficiaires des cofinancements européens et identifier les perspectives envisageables pour la période 2021-2027,
- obtenir une meilleure visibilité de la diffusion des politiques européennes sur le territoire de Tarn-et-Garonne via les fonds territorialisés (LEADER, approche territoriale intégrée axe 5 du programme opérationnel fonds européen de développement régional, le programme opérationnel massif central),
- mettre en place des actions de formation et de valorisation des valeurs européennes.

Il est proposé, en déclinaison de ces objectifs, de mettre en place un programme d'actions sur la période 2023-2024 qui se compose des actions suivantes :

Action 1 : En cette période de transition de programmation (2014-2020 et 2021- 2027), un bilan global des cofinancements perçus sur le département de Tarn-et-Garonne, autant sur le territoire que directement par la collectivité, permettra une base de documentation afin de prévoir les progressions envisageables.

Un bilan des enveloppes perçues via les fonds européens en Tarn-et-Garonne ainsi que les principaux objectifs pour la période 2021-2027 est proposé en annexe (ce dernier fait apparaître la situation des montants perçus arrêtés au mois d'octobre 2023).

Action 2 : L'appréhension des politiques départementales, des actions en cours ainsi que des projets programmés, se fera notamment par la rencontre et la mise en œuvre d'une méthodologie de travail avec les directions et les services opérationnels afin d'orienter et d'accompagner vers des cofinancements possibles. Une proposition de méthodologie pour une meilleure captation et de suivi des fonds européens pouvant concerner notre collectivité a été amorcée, dès le mois de juillet 2023, afin de mieux accompagner les futurs projets. Un travail avec les principaux partenaires du Département sera également mis en œuvre afin de croiser, dans le champ des programmes européens, les complémentarités d'actions et d'assurer le suivi de la diffusion des fonds de l'union européenne.

Action 3 : Mise en place d'un suivi des fonds gérés par les Régions Occitanie (fonds européen de développement régional, fonds social européen+ Région et fonds européen agricole pour le développement rural) et Auvergne-Rhône Alpes (fonds européen de développement régional massif central) via les divers groupes de travail, les comités de programmation et de suivi et développement d'un travail de proximité avec les trois territoires de projets pour un accompagnement des programmes LEADER et axe 5 du fonds européen de développement régional via les contrats territoriaux d'Occitanie (CTO).

Action 4 : Valorisation de l'Europe en Tarn-et-Garonne en lien avec les différents réseaux européens qui œuvrent à des échelles complémentaires (locale, nationale et européenne) :

- proposition de contenu pour le site internet du Département,
- lien avec des actions territoriales et/ou thématiques qui peuvent être intéressantes pour la collectivité : programme Erasmus + par exemple avec un suivi du groupe du collectif « jeunesse du Tarn-et-Garonne»,

- préparation du mois de l'Europe avec un programme d'animations/ d'actions à concevoir selon des thématiques prioritaires citoyenneté, égalité des chances, solidarités, environnement, mobilité, élections européennes du 9 juin 2024 (information auprès des primo-votants) ...

- formation des élus au moment du renouvellement des périodes de programmations européennes tous les 7 ans, soit :

- 2023 : première session expérimentale pour l'élaboration d'un programme spécifique auprès des deux élus de Tarn-et-Garonne référents « Europe » (visites des institutions européennes : parlement et commission européenne et du comité des Régions ; rencontres avec différents responsables administratifs européens ; découverte de la maison de l'histoire de la construction européenne ; échanges avec les membres de l'association Occitanie Europe) autour du processus décisionnel et des modalités d'interaction avec les différents acteurs en vue de favoriser la captation de différents fonds européens,

- 2024 : proposition d'une formation de 3 jours : une journée sur le département avec des intervenants sélectionnés pour une entrée territoriale des politiques européennes d'un point de vue général, un zoom spécifiquement adapté pour le Tarn-et-Garonne (thématiques à définir) sera complété par 2 jours de visites des différentes instances européennes et des rencontres avec des techniciens et/ou des élus européens à Bruxelles,

- diversification des travaux au sein de différents réseaux européens en lien avec le développement territorial, les territoires ruraux (ADRET) et certaines thématiques spécifiques telles que la citoyenneté et la jeunesse (maison de l'Europe à Toulouse) grâce à l'adhésion à ces structures complémentaires à l'association Occitanie Europe.

Pour cela, une inscription au budgétaire budget primitif 2024, est proposée à hauteur de 10 900 € sur le P027O003 E13 NATANA 2281-6281/91/011 se répartissant ainsi : ADRET (750 euros), Maison de l'Europe Toulouse (150 euros) ; Occitanie Europe (10 000 euros).

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la 3ème commission : Mobilités, infrastructures, routes et aménagement du territoire,

Vu l'avis de la 1ère commission : Finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Prend acte des principales orientations de la stratégie en matière de développement européen fixées par les autorités compétentes pour le Département de Tarn-et-Garonne, telles que présentées supra et dans le document ci-annexé ;
- Approuve l'adhésion du Département aux associations (statut loi de 1901) suivantes :
 - Agence de développement rural Europe et territoires (ADRET)
 - Maison de l'Europe Toulouse,
- Approuve le renouvellement de l'adhésion à l'association (statut loi de 1901) Occitanie Europe ;

- Approuve l'inscription budgétaire à l'exercice 2024 d'une enveloppe d'un montant de 10 900 € sur la ligne budgétaire P027O003 E13 NATANA 2281-6281/91/011, pour les cotisations annuelles correspondants aux adhésions auprès des 3 dites associations.

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le 19/02/24
ID : 082-228200010-20240205-5939A-DE-1-1

Le Président,

Michel WEILL